

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté temporaire de dérogation de tonnage 15 T

N° 142/2022

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du 04/10/2022 de GIANNOTTA Jean-Claude

Considérant la nécessité d'effectuer une livraison sur son chantier – chemin St Anne – 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, est autorisé à livrer le chantier de Monsieur GIANNOTTA Jean-Claude - chemin St Anne - du 07/10/2022 au 11/10/2022.

Article 2 : un camion de 15 T, immatriculé DT 533 ZH doit faire la livraison chez Monsieur GIANNOTTA d'une pelle mécanique le 07/10/2022 et viendra récupérer celle-ci le 10/10/2022.

Article 3 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avec le Garde Champêtre avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 4 : Le Maire et le Garde Champêtre, chacun en ce qui le concerne, est chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 04/10/2022

Affiché en Mairie le /10 /2022

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le /10/2022